

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 FEVRIER 2013

Le 1^{ER} février 2013, convocation du Conseil Municipal du 8 février 2013 à 20h30.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation des statuts de la nouvelle communauté de communes
- 2- Demande de suivi des marchés de réfection de toitures bâtiments communaux
- 3- Approbation de la sécurisation Poste « Mercoiret », suite à la demande du SMDE
- 4- Avenir du regroupement pédagogique
- 5- Restitution de la compétence gestion des antennes télé et téléphonie mobile à chaque commune membre suite à la dissolution du SIVOM

Questions diverses :

L'an 2013 le 8 février à 20h30, le conseil municipal de la commune de l'Estréchure s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame MACQUART, Maire de l'Estréchure.

Etaient présents : Claudine BROSSARD, Françoise DEL BUCCHIA, Maurice HILAIRE, Annie IBANEZ, Michèle LARGHI, Bernadette MACQUART, Guy TOUREILLE.

Etaient absents : Philippe JACOB, pas de procuration ; Claudie ROLAND, pas de procuration ; Hélène HILAIRE, procuration à Bernadette MAQUART ; Jean-Paul DURAND, procuration à Guy TOUREILLE.

Secrétaire de séance : Guy TOUREILLE

Madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la maintenance du matériel informatique de la classe numérique rurale. Accepté à l'unanimité.

**APPROBATION DES
STATUTS DE LA
NOUVELLE
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES**

Madame le Maire explique au conseil municipal que suite à la fusion des territoires depuis le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires », lors de son conseil du 16 janvier 2013, a approuvé, à l'unanimité, ses nouveaux statuts.

Les dernières informations de la Préfecture autorisant 35 membres, le texte définitif est légèrement changé. Madame le Maire est en possession de ces nouveaux statuts, et propose de délibérer afin que Madame Françoise DEL BUCCHIA soit élue deuxième déléguée titulaire et également de valider les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires ».

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la validation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires » et que Madame Françoise DEL BUCCHIA soit élue deuxième déléguée titulaire.

**SUIVI DE MARCHÉ
DE RÉFECTION DES
TOITURES
BÂTIMENTS
COMMUNAUX**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en raison de l'importance des dépenses des travaux envisagés, il est souhaitable de confier la mission de suivi des marchés de réalisation des toitures des bâtiments communaux à un professionnel, en l'occurrence Monsieur Laune, afin que soient respectées les règles des marchés publics.

**APPROBATION DE
LA SÉCURISATION
« POSTE
MERCOIRET »**

Madame le Maire fait lecture d'un courrier du SMDE du 23 janvier 2013 concernant la sécurisation fils nus Poste Mercoiret.

Madame le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : « Sécurisation fils nus Poste Mercoiret »,

Pour un montant total de 31 950,00 € HT dont 0,00 € de participation de la collectivité.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard peut faire réaliser des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage.

A cet effet, il convient de rappeler les conditions d'intervention du SMDE.

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE
SEANCE DU 8 FEVRIER 2013**

Pour les travaux électriques : le SMDE assure la réalisation des travaux qu'il finance aux conditions fixées dans le bilan financier prévisionnel. Il règle les dépenses de chantier. Les aides du FACE sont mobilisées suivant la circulaire du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie Numérique et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, du 3 mai 2012 définissant la répartition des aides à l'électrification rurale pour le département du Gard.

Pour les travaux de génie civil de télécommunication : Cette compétence n'étant pas acquise par le syndicat, la collectivité peut profiter des moyens techniques du syndicat pour faire réaliser des travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité, par application de la convention cadre signée le 08 juin 2005 entre France Telecom, le Conseil Général du Gard et le syndicat. Il sera alors établi une convention de mandat entre la collectivité et le syndicat.

Pour les travaux d'éclairage public : Bien que cette compétence ne soit pas acquise par le syndicat, la collectivité peut lui demander de réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité, grâce à la mise en œuvre d'une convention de coordination spécifique.

Après avoir ouï son Maire, et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- Approuve le bilan financier prévisionnel ci-joint,
- S'engage à inscrire cette dépense à son budget,
- Autorise le syndicat à réaliser les travaux d'électricité,
- Versera sa participation de la manière suivante :
Un premier acompte de 0,00 € dès le démarrage des travaux
Un second acompte estimé provisoirement à : 0,00 € à la fin du chantier
Soit une participation totale estimée à : 0,00 €
- Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- Programme de financement : compl FACE+TCFE<2000 H 2012/FACE FS + TCFE<2000 H 2012

I. Bilan de dépenses prévisionnelles

Dépenses prévisionnelles sur marché

Travaux d'électrification	29 100,00 € HT
Ingénierie	2 000,00 € HT

Dépenses prévisionnelles sur factures

EDF	0,00 € HT
Coordination SPS	0,00 € HT
Etudes	0,00 € HT
Autres	850,00 € HT
Total des dépenses prévisionnelles	31 950,00 € HT 38 212,20 € TTC

II. Bilan des recettes prévisionnelles :

Programme	Montant HT Travaux	Montant HT subventionné	Subvention	Participation collectivité
Compl FACE+ TCE<2000H 2012	11 500,00	11 500,00	FACE 80% 9 200,00 SMDE20% 2 300,00	0,00
FACE+TCFE<2000 H 2012	20 450,00	20 450,00	FACE 80% 16 360,00 SMDE20% 4 090,00	0,00
	31 950,00		31 950,00	0,00

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE
SEANCE DU 8 FEVRIER 2013**

Participations

Total des aides SMDE	31 950,00 €
TVA	6 262,20 €
Participation de la collectivité	0,00 €
Total général des recettes	38 212,20 € TTC

Versement de la participation de la collectivité :

Acompte N°1 de 50%	0,00 €
Acompte N°2 et solde	0,00 €
Total	0,00 €

**AVENIR DU
REGROUPEMENT
PEDAGOGIQUE**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une fermeture de classe pourrait intervenir à la rentrée de septembre 2013, en raison d'une baisse d'effectifs sur le canton de Saint André de Valborgne. Madame le Maire indique que la commune est classée en zone de revitalisation rurale et considère qu'une fermeture de classe dans le canton est inacceptable.

Elle rappelle que la création du regroupement pédagogique avait pour but de maintenir des écoles sur tout le canton et le maintien des postes d'enseignants.

Madame le Maire rappelle que la commune participe à hauteur de 14 000 € chaque année pour le fonctionnement du SIRP.

La commune a réalisé des travaux dans la cour de l'école. Elle va inscrire au budget 2013 la réfection des toitures mairie, école, préau, poste.

Elle a également réalisé la réfection des appartements communaux.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a voté dans le sens du programme de l'école numérique rurale et la classe de l'Estréchure est équipée en conséquence, que le conseil municipal approuve le financement de la maintenance informatique de ce matériel.

La commune emploie un agent à raison de 24 h par semaine pour l'entretien des locaux et notamment ceux de l'école et de la cantine, et également pour l'accueil des enfants et le service cantine. La commune met d'ailleurs à disposition une salle.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les arguments de Madame le Maire et s'oppose à la fermeture de classe sur l'ensemble des classes du regroupement pédagogique de la Vallée Borgne.

**MAINTENANCE
INFORMATIQUE
CLASSE NUMERIQUE
RURALE**

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'elle est en possession d'un devis de la société ORDISYS Informatique qui a installé le matériel informatique de la classe numérique rurale. Madame le Maire considère que l'entretien et la maintenance d'un tel matériel est indispensable pour une bonne conservation et une bonne utilisation, et propose d'opter pour la maintenance TBI (Tableau interactif) pour un montant de 27 € mensuels et pour la CM (Classe Mobile) pour un montant de 30 € mensuels, incluant le meuble de rangement, l'imprimante, le point WIFI et les ordinateurs portables.

Le conseil municipal, suite à cet exposé, accepte à l'unanimité cette proposition correspondant à un montant de 57 € mensuels.

**DISSOLUTION DU
SIVOM ET
RESTITUTION DE LA
COMPETENCE
GESTION ANTENNES
TELE ET
TELEPHONIE MOBILE**

Madame le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre de l'application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal du Gard et en ce qui concerne la procédure de dissolution du SIVOM, il est nécessaire de délibérer afin de « restituer la compétence gestion des antennes télé et téléphonie mobile à chaque commune membre ».

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la dissolution du SIVOM de la Vallée Borgne et de « restituer la compétence gestion des antennes télé et téléphonie mobile à chaque commune membre », et en conséquence à la commune de l'Estréchure.

Fin de la séance à 22 H.

Le Maire
Bernadette MACQUART